



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

9 décembre 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 2 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (18 novembre 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 18 novembre 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Demande de subvention enveloppe « voirie 2026 »
 5. Demande de subvention enveloppe « solidarité 2026 »
 6. Demande de subvention enveloppe « territorialisée 2026 »
 7. Reprise concessions cimetière
 8. Approbation d'une convention avec EPORA
 9. Reprise dans le domaine public du chemin de Voude
 10. Point de situation 2025 sur la Halte pèlerins
 11. Approbation du plan de formation mutualisé 2025-2027
 12. Décision modificative budgétaire
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.